

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 038-213801004-20260428-DEL_20280428_09-DE



Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt six et le 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Baruzzi, Maire.

Présents : Mmes et MM Pierre BARUZZI, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Gérard MARTINEZ, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Sébastien PLISSON, Eric JUAN, Amina GHAFIR, Pierre COMBAZ, Virginie MORATO, Denis PETRIER, Isabelle CLOAREC, Alexandre BADETTI, Maeva CABARROQUE, Patrice ROI

Ont donné
procuration : Mme Audrey BUISSON à Christel METAY

Secrétaire de séance : M. Denis PETRIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
19	Vendredi 24 avril 2026	Vendredi 24 avril 2026	Lundi 4 mai 2026

9 – Désignation des délégués représentant la commune au sein du Territoire d'Énergie Isère (TE38)

Vu les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Territoire d'Énergie Isère (TE38),

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Énergie Isère (TE38),

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38,

Considérant qu'en application de l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38,

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de désigner :

- en tant que délégué titulaire : Eric JUAN
- en tant que délégué suppléant : Karim DALIBEY

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Désigne** Eric JUAN, délégué titulaire et Karim DALIBEY, délégué suppléant au sein de Territoire d'Énergie Isère (TE38).

Décision : Adoptée à l'unanimité

